



LE CALORIFUGEAGE

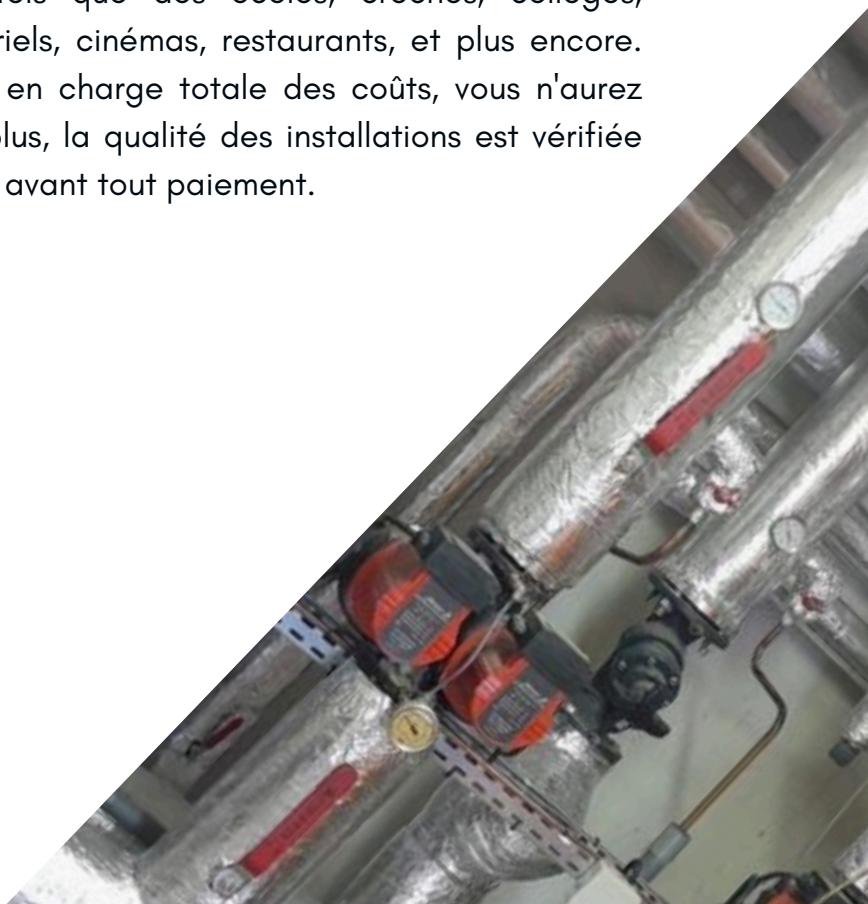
L'installation d'un système de calorifugeage des réseaux d'eau chaude et de chauffage est un investissement efficace pour réduire les pertes d'énergie et améliorer le confort thermique de votre bâtiment. En suivant ces étapes, vous pouvez assurer une isolation de qualité et durable.

Le calorifugeage consiste à isoler les canalisations d'eau chaude et de chauffage afin de réduire les pertes de chaleur, améliorer l'efficacité énergétique et diminuer les coûts de chauffage. Voici un guide détaillé pour l'installation d'un système de calorifugeage dans les bâtiments.

Notre société certifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) vous propose l'installation de systèmes de calorifugeage des réseaux d'eau chaude et de chauffage pour divers bâtiments tels que des écoles, crèches, collèges, hôpitaux, cliniques, bâtiments industriels, cinémas, restaurants, et plus encore. Grâce à notre programme de prise en charge totale des coûts, vous n'aurez qu'un euro symbolique à payer. De plus, la qualité des installations est vérifiée par un organisme accrédité COFRAC avant tout paiement.

 07.50.00.10.40.

 www.groupe-baha.fr





PROCESSUS D'INSTALLATION

Étape 1 : Préparation et Planification

1. Évaluation de vos besoins :

Audit énergétique : Un de nos experts RGE se rend dans votre établissement pour évaluer les besoins en isolation de vos canalisations.

Devis personnalisé : Vous recevez un devis détaillé et gratuit pour l'installation du calorifugeage, adapté aux spécificités de votre bâtiment.

2. Choix des matériaux isolants :

Matériaux de qualité : Nous sélectionnons les matériaux les plus adaptés (mousse élastomère, laine minérale, polyéthylène) pour une isolation optimale.

Adaptation aux besoins : Les matériaux choisis respectent les spécificités de vos installations et les normes en vigueur.

Étape 2 : Préparation des Canalisations

Nettoyage et inspection :

- Nettoyage des tuyaux : Nos techniciens nettoient les canalisations pour garantir une bonne adhérence de l'isolant.
- Vérification des tuyaux : Inspection des conduits pour détecter d'éventuelles fuites ou dommages avant l'installation de l'isolant.





Étape 3 : Installation de l'isolant

1. Coupe et pose de l'isolant :

Mesurage et coupe : L'isolant est découpé à la longueur nécessaire pour chaque section de tuyau.

Enveloppement des tuyaux : Les tuyaux sont enveloppés avec l'isolant de manière ajustée et sans espaces.

2. Fixation de l'isolant :

Utilisation de ruban adhésif et colliers de serrage : L'isolant est maintenu en place avec des fixations appropriées pour garantir une bonne tenue dans le temps.

3. Traitement des coudes et raccords :

Isolation des coudes : L'isolant est coupé en biseau pour s'adapter aux coudes et raccords des tuyaux.

Manchons pour raccords et valves : Utilisation de manchons préformés ou découpe sur mesure pour couvrir ces éléments.

Étape 4 : Vérification et Finitions

1. Inspection de l'installation :

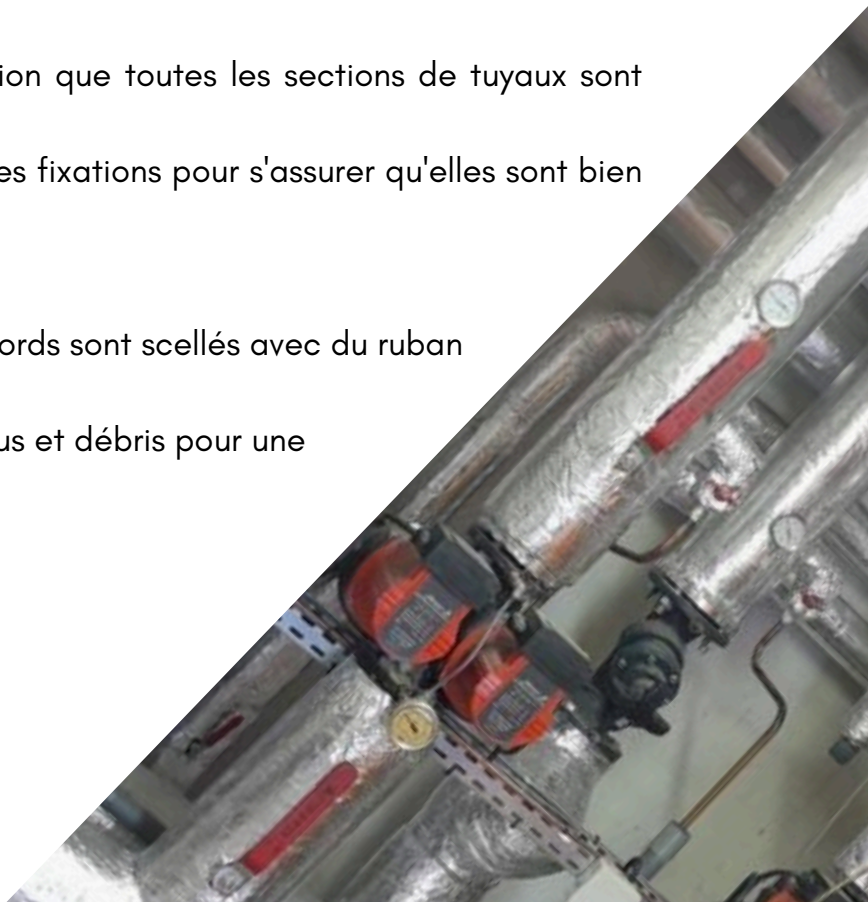
Contrôle de la couverture : Vérification que toutes les sections de tuyaux sont correctement isolées.

Sécurité des fixations : Vérification des fixations pour s'assurer qu'elles sont bien sécurisées.

2. Finitions :

Scellage des joints : Les joints et raccords sont scellés avec du ruban adhésif pour isolant.

Nettoyage final : Nettoyage des résidus et débris pour une installation propre et professionnelle.





Étape 5 : Vérification par la COFRAC

1. Inspection de qualité :

- Contrôle COFRAC : Un organisme accrédité COFRAC inspecte l'installation pour garantir qu'elle respecte les normes de qualité et de sécurité.

2. Validation :

- Certification : Une fois l'installation validée par la COFRAC, un certificat de conformité vous est remis.

Étape 6 : Prise en Charge et Paiement

1. Prise en charge financière :

- Coût de l'installation : La totalité du coût de l'installation est prise en charge par nos partenaires, à l'exception d'un euro symbolique.

2. Absence d'avance de frais :

- Pas d'avance par le client : Vous ne payez rien à l'avance. La validation par la COFRAC déclenche le paiement des travaux.

3. Paiement final :

- Reste à charge : Vous ne payez qu'un euro une fois l'installation validée.

Avec notre société RGE, bénéficiez d'un système de calorifugeage performant sans avance de frais et avec une garantie de qualité contrôlée par un organisme accrédité COFRAC. Que vous soyez une école, une crèche, un collège, un hôpital, une clinique, une usine, un cinéma, ou un restaurant, nous avons la solution adaptée pour améliorer l'efficacité énergétique de votre bâtiment tout en respectant votre budget.

Pour toute question ou pour un devis gratuit, n'hésitez pas à nous contacter !



07.50.00.10.40.



www.groupe-baha.fr